



Vente suite à un mauvais diagnostic informatique

Par [voisinel_old](#), le **05/07/2007** à **10:24**

Bonjour,

Mon ordinateur s'eteint brutalement le 30 mai dernier. Ce dernier étant mon principal outil de travail, je me rend aussitôt dans un magasin spécialiste de l'informatique afin de le faire réparer au plus vite.

Arrivant à l'atelier, le technicien ouvre le l'unité centrale et d'un coup d'oeil très rapide m'annonce que des élément importants de transert de données sont hors d'usage et que la réparation ne peut se faire car il en reviendra plus chère que de racheter un ordinateur. Il ajoute que la seule alternative est d'acheter un nouveau pc pour pouvoir récupérer mes donnée.

Etant prise au dépourvu et étant parfaitement incompetante dans ce domaine, le technicien m'invite à passer à côté au magasin.

Ce que je fais aussitôt ne doutant aucunement de son avis professionnel.

Je repart donc ce même jour avec un pc neuf.

Quelques semaine plus tard, je raconte ma mésaventure à des amis semblant être un peu plus avisés que moi en ce domaine sans être professionnel non plus...

Une de mes amis prend l'initiative de regarder d'un peu plus près le matériel défaillant. Quelle fût ma surprise lorsqu'elle me dit qu'aucun élément important n'est endommagé mais que c'est simplement la boîte d'alimentation qui est en cause.

Je vais donc au supermarché du coin et achete une boîte d'alimentation neuve : 30€ et la monte. Mon ordinateur d'origine marche parfaitement.

Les conditions générale de vente stipule que le retour matériel ne peut intervenir que dans les 7 jours.

Y a t il un recours afin que je puisse être remboursée de cet achat qui n'aurait pas du avoir lieu?

Merci d'avance pour votre réponse.